

**OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
 BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création à l'effectif communal des postes répertoriés en annexe, répondant à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Pour faire face à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire d'activité, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents contractuels, conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale. Dans ce cas, le contrat est établi pour une durée maximale de 12 mois, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Ces emplois sont définis en annexe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COMMUNE DE SAINT DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 27 septembre 2014

Délibération n° 14/6-41

**OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
 BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/6-41 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur DELORME Eric, 15ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des emplois répondant à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire de l'activité figurant à l'annexe jointe conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140927-14641-1B-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/10/2014



Gilbert ANNETTE

ANNEXE

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
RENFORT D'EFFECTIF	TOUS SERVICES	30	FONCTIONS DIVERSES DE CATEGORIE C	NIVEAU V (MINIMUM) OU EQUIVALENT	ENTRE 1 365,94 € et 1 815,08 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
		5	FONCTIONS DIVERSES DE CATEGORIE B	NIVEAU IV (MINIMUM) OU EQUIVALENT	ENTRE 1 600 € et 2 800 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
		3	FONCTIONS DIVERSES DE CATEGORIE A	NIVEAU III (MINIMUM)	ENTRE 2 400 € ET 4 125 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT

Signé électroniquement par :

Le Maire
02/10/2014



Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140927-14641-2-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2014